

NOTIFICATION DE PARTICIPATION MAJEURE AU CAPITAL

1. Dénomination de la société cotée

Hammerson plc

2. Identité de l'actionnaire détenant une participation majeure

Morgan Stanley

3. Indiquer si la notification précise qu'elle concerne une participation de l'actionnaire identifié au point de 2 ou une participation détenue en qualité d'intermédiaire ou, dans le cas où le détenteur est une personne physique, que ladite participation est celle de l'épouse ou d'un enfant âgé de moins de 18 ans de ladite personne.

Tel qu'identifié au point 2

4. Nom du ou des détenteur(s) inscrit(s) et, s'ils sont plusieurs, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux

Non précisé

5. Nombre d'actions / part du capital acquise

na

6. Pourcentage de la *catégorie* émise (les actions d'*autocontrôle* détenues par la *société cotée* ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du pourcentage)

na

7. Nombre d'actions / part du capital cédée

Non précisé

8. Pourcentage de la *catégorie* émise (les actions d'*autocontrôle* détenues par la *société cotée* ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du pourcentage)

Non précisé

9. Catégorie de titres

Actions ordinaires d'une valeur nominale de 25 p

10. Date de la transaction

30 avril 2007

11. Date de notification à la *société cotée*

3 mai 2007

12. Participation totale consécutivement à la présente notification

25 834 375

13. Pourcentage total de la *catégorie* émise consécutivement à la présente notification (les actions d'*autocontrôle* détenues par la *société cotée* ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du pourcentage)

8.89%

14. Toute information complémentaire

na

15. Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter pour toute demande d'information

**Stuart Haydon
020 7887 1017**

16. Nom et signature du mandataire dûment autorisé de la *société cotée* chargé de la présente notification

Emma Watson

Date de la notification

4 mai 2007

La FSA ne donne aucune garantie explicite ou implicite quant à l'exactitude du présent document ou de la présente information et décline toute responsabilité en cas d'erreur ou d'omission. La FSA n'est responsable d'aucun dommage (notamment, sans limitation, ceux liés à une perte d'activité ou à un manque à gagner) découlant, par contrat, acte délictuel ou autrement, de l'utilisation du présent document ou de l'incapacité d'utiliser ledit document ou toute information y figurant, ou de tout acte ou toute décision résultant de l'utilisation du présent document ou de toute information.